

LE VENDEUR EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

LE VENDEUR EN SURENDETTEMENT

- ◇ Rappel sur principales règles et procédure
- ◇ Vérifications et formalités préalables

LE VENDEUR EN PROCÉDURE COLLECTIVE

- ◇ Vérifications et formalités pour les actes antérieurs à la procédure collective
- ◇ Vérifications et formalités pour les actes postérieurs à la procédure collective
 - Mandat ad hoc
 - Conciliation
 - Sauvegarde
 - Redressement judiciaire
 - Liquidation judiciaire

CAS PRATIQUES



CODE FORMATION : DNP03

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Niveau : Intermédiaire / Confirmé

Prérequis :

Maîtriser les ventes immobilières

Public concerné :

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier les différentes autorisations pour instrumenter la vente ;
Permettre aux collaborateurs et notaires de gérer les différentes phases des procédures collectives ou de surendettement ;
Mise en situation

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser et gérer les difficultés rencontrées par l'interférence des règles du droit des procédures collectives et du droit notarial

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.

SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.